



Délibération du Conseil Municipal

Séance du 11 octobre 2023

Date de la convocation :
04 octobre 2023

Membres	19
Présents	14
Pouvoirs	2
Votants	16
Pour	16

L'an deux mil vingt-trois, **le onze octobre à vingt** heures,
Le Conseil Municipal de la Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au lieu habituel de ses séances, après convocation légale, sous la Présidence de Monsieur Gilles THIBAUT, Maire.

Membres présents :

Monsieur Gilles THIBAUT Maire,
Madame Marina DANTIC, Madame Annick NOSSEREAU, Monsieur Pierre DAVID, Madame Françoise ROUX, Adjoints,

Monsieur Jacques QUEUDEVILLE, Madame Lise DASSONVILLE, Monsieur Michel LEFEVRE, Madame Guylaine THIBAUT, Monsieur Yvan BOIDÉ, Monsieur Philippe JAMET, Monsieur Patrick REGNIER, Madame Angélique DUFRESNE, Monsieur Guillaume DELANOUE.

Membres excusés : Madame Brigitte DELANOUE, Monsieur Philippe CECONI.

Membres excusés ayant donné pouvoir : Monsieur Jean-Pierre TISON a donné pouvoir à Monsieur Gilles THIBAUT, Madame Nathalie BEAUFILS a donné pouvoir à Madame Angélique DUFRESNE.

Membre absent : Madame Laurence VENNEVIER

Secrétaire de séance : Guillaume DELANOUE

DCM : 2023-06-029

1.4.1 Autres contrats

Adhésion au Groupement d'Intérêt Public RECIA

Présentation :

Le Groupement d'Intérêt Public RECIA (Région Centre Interactive) associe l'Etat, la Région centre Val de Loire, les conseils départementaux du Cher, de l'Eure-et-Loir, de l'Indre, de l'Indre-et-Loire, du Loir-et-Cher, les universités de Tours et d'Orléans, l'INSA Centre Val de Loire, plusieurs centaines de communes et d'EPCI, et différentes structures publiques et privées qui portent des missions de service public.

Toutes ces entités se regroupent pour mener ensemble des actions, mutualiser des moyens, agir dans la meilleure coordination, dans le domaine du numérique.

Créé en 2003, le GIP a trois missions principales :

- Contribuer aux stratégies régionales
À la demande de l'État et de la Région, le GIP RECIA anime la communauté numérique régionale afin d'élaborer et de mettre à jour le projet numérique partagé en Centre-Val de Loire, la stratégie de cohérence régionale d'aménagement et d'usages du numérique (SCORAN).
D'ici à 2025, ce sont une trentaine de projets structurants qui mobilisent ainsi les acteurs publics autour de la médiation, la gestion des données publiques, la formation, la santé, la modernisation des administrations et le développement économique.

Transmis en Préfecture le	12/10/2023
Reçu en Préfecture le	12/10/2023
Accusé de réception en Préfecture	
037-213700743-20231011-2023-06-029-DE	
Publication électronique le	12/10/2023

- Animer les réseaux d'acteurs du numérique
Le GIP RECIA anime un ensemble de réseaux d'acteurs du numérique, notamment ceux qui fédèrent les espaces publics numériques, les géomaticiens et les gestionnaires de données publiques.
- Développer des services opérationnels
Le GIP RECIA travaille à des services opérationnels mutualisés, en particulier pour le secteur de l'éducation et des collectivités territoriales. Il peut aussi coordonner des groupements de commandes et mettre au point des services et des applicatifs numériques pour le compte de ses membres.

Délibération :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la loi n° 2000-230 du 13 mars 2000 portant adaptation du droit de la preuve aux technologies de l'information et relative à la signature électronique,

Vu la loi n° 2011-525 du 17 mai 2011 de simplification et d'amélioration de la qualité du droit,

Vu la convention constitutive du Groupement d'Intérêt Public (GIP) RECIA,

Vu l'offre de services du GIP RECIA à destination des organismes publics, de ses conditions tarifaires et de leurs modalités d'évolution,

CONSIDERANT que le GIP RECIA est une structure de coopération institutionnelle entre plusieurs personnes morales de droit public qui mettent en commun des moyens en vue d'exercer des activités d'intérêt général à but non lucratif,

CONSIDERANT que l'adhésion au GIP RECIA ouvre droit au bénéfice de l'ensemble des services proposés,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- **D'APPROUVER** l'adhésion de la commune au Groupement d'Intérêt Public RECIA, domicilié 3 avenue Claude Guillemin - Bâtiment F1 - BP 36009 - 45060 Orléans Cedex 2, Loiret,
- **D'APPROUVER** les termes de la convention constitutive entre la commune et le GIP RECIA, et les conditions de l'adhésion,
- **D'AUTORISER** Monsieur le Maire à inscrire au budget les dépenses afférentes à l'adhésion au GIP RECIA,
- **DE DESIGNER** Monsieur Philippe JAMET en qualité de représentant titulaire et Monsieur Guillaume DELANOUE en qualité de représentant suppléant pour siéger à l'Assemblée Générale du GIP RECIA,
- **DE DONNER** tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour l'application de la présente délibération.

Le secrétaire de séance,

Guillaume DELANOUE



Le Maire,

Gilles THIBAUT

